

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 6 AOUT 1907.

---

### Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Pro- jet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exer- cice 1907.

(Voir les nos 4, 153, 216, session de 1906-1907, de la Chambre  
des Représentants, et 90, même session, du Sénat.)

---

Présents : MM. SELB, Président; le Baron DE PITTEURS HIÉGAERTS, JULES  
VANDENPEEREBOOM, VANDEVELDE et le Baron ANCION, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour  
l'exercice 1907, voté par la Chambre des Représentants, comporte un  
ensemble de crédits s'élevant :

1° Pour les dépenses ordinaires à . . . . . fr.	200,560,623 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles à . . . . .	1,541,250 »
Soit au total fr.	<u>202,101,873 »</u>

A raison du peu de temps dont elle a disposé, votre Commission n'a pu  
se livrer qu'à un examen très sommaire du Projet.

Elle émet l'espoir qu'à l'avenir, conformément à l'engagement qui a été  
pris, le Budget sera présenté au Sénat de manière que celui-ci puisse le  
discuter dans des conditions convenables.

Les différents articles du Budget ont été adoptés sans observation et  
l'ensemble a été voté par les cinq membres présents.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de proposer au Sénat l'adop-  
tion du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
Baron ANCION.

*Le Président,*  
OCTAVE SELB.